

**SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**

20, faubourg des Capucins  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 40

f +41 32 420 51 41

secr.sas@jura.ch

**Planification cantonale  
Domaine du handicap  
Horizon 2021**

Evolution des besoins et de l'offre institutionnelle – Mise à jour

Mai 2019

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Bases légales</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Bilan de la planification horizon 2016</b> .....	<b>4</b>
2013 : + 13 places .....	4
2015 : + 13 places .....	4
2016 : + 9 places .....	4
<b>4. Evaluation de l'offre existante</b> .....	<b>5</b>
4.1. Les institutions jurassiennes .....	5
5.2. Interface avec l'offre extracantonale .....	8
<b>5. Evaluation des besoins en matière de prestations institutionnelles</b> .....	<b>8</b>
5.1. Les bénéficiaires de prestations .....	8
5.1.1. Fréquentation des institutions selon le type de handicap et le type de place .....	8
5.1.2. Structures des âges .....	10
5.1.3. Appartenance linguistique.....	10
5.2. Les rentiers AI dans le canton du Jura .....	10
5.2.1. Les rentiers jurassiens en 2016 .....	11
5.2.2. Evolution selon scénarii dynamiques.....	11
5.3. Taux d'institutionnalisation .....	13
5.4. Indicateurs complémentaires .....	13
5.4.1. Dispositif d'orientation et d'indication JUNORAH .....	13
5.4.2. Mineurs en école spécialisée.....	15
5.4.3. Les personnes vivant au domicile de leurs parents.....	15
5.4.4. Interface avec les besoins dans le domaine ambulatoire .....	16
5.4.5. Phénomène du vieillissement .....	16
5.4.6. Observations des cantons latins et autres indicateurs .....	16
5.5. Enquête auprès des institutions .....	16
<b>6. Planification</b> .....	<b>17</b>
6.1. Planification à moyen terme : horizon 2021 .....	17
6.2. Planification à long terme : horizon 2026 .....	17
6.3. Incidences financières .....	17
<b>7. Conclusion et mise en perspective</b> .....	<b>18</b>

## Liste des abréviations

A	Ateliers (de production & d'occupation
AI	Assurance-invalidité
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales
CJ	Centre de Jour
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
GT-GRAS-RPT	Sous-groupe de travail du groupement des services d'action et d'aide sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRAS)
H	Home sans occupation
HM	Handicap mental
HO	Home avec occupation
HP	Handicap physique et polyhandicap
HΨ	Handicap psychique
LIPPI	loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAS	Service de l'action sociale

## 1. Introduction

Au sens de l'article 5 de l'Ordonnance portant introduction de la LIPPI (RSJU 831.26) du 8 mai 2012, le Gouvernement a arrêté la planification des places en institutions destinées à accueillir des personnes invalides. L'élaboration et l'actualisation de cette planification est confiée au Service de l'action sociale.

Elle est établie sur la base des principes généraux de la politique dans le domaine du handicap du plan stratégique de la République et Canton du Jura, entré en vigueur le 1er janvier 2011.

La planification suit la volonté de faire face aux besoins futurs du canton du Jura et de répondre aux exigences de la LIPPI en mettant à disposition des personnes invalides des prestations répondant adéquatement à leurs besoins.

## 2. Bases légales

Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI, RS 831.26)

Loi cantonale du 15 décembre 2000 sur l'action sociale (RSJU 850.1)

Décret du 21 novembre 2001 concernant les institutions sociales (RSJU 850.11)

Ordonnance du 30 avril 2002 concernant les institutions sociales (RSJU 850.112)

Ordonnance du 8 mai 2012 portant introduction de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RSJU RS 831.26)

Arrêté du 26 octobre 2005 portant adhésion de la République et Canton du Jura à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

Arrêté du 23 mars 2011 portant approbation de la modification du 7 décembre 2007 de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

## 3. Bilan de la planification horizon 2016

La planification Horizon 2016 avait mis en évidence un manque actuel et futur de places en hébergement principalement lié à l'avancée en âge des personnes en situation de polyhandicap et à l'augmentation des personnes en situation de handicap psychique. Une trentaine de places supplémentaires avaient été estimées nécessaires d'ici à la fin de l'année 2016, accompagnées de prestations plus diversifiées, pour répondre à ce phénomène de vieillissement. Dans les faits, entre 2013 et 2016, ce sont 35 nouvelles places qui ont été créées dans le canton du Jura, soit 13 en 2013, 13 en 2015 et 9 en 2016.

Le rapport de planification avait également évalué le besoin en places supplémentaires à 28 jusqu'à la fin 2021.

### 2013 : + 13 places

En 2013, la Fondation Les Castors a créé 9 places (Home à Delémont). Cette même année, une petite structure non subventionnée et ouverte à temps très partiel a mis à disposition 4 places en centre de jour et en hébergement temporaire (CAJD).

### 2015 : + 13 places

En 2015, 13 nouvelles places ont encore été créées dans le domaine du handicap mental, polyhandicap et mixte. Il s'agit de :

- 5 places en centre de jour et accueil temporaire. La Fondation les Castors loue à cette fin des locaux en ville de Porrentruy qu'elle a aménagé de façon simple et pratique mais avec goût et qui lui permettent de bénéficier d'un espace conséquent, nécessaire au type de problématiques des personnes qu'elle accueille. Le Centre est placé sous la direction des Fontenattes à Boncourt et a pour vocation de permettre aux familles de garder à leur domicile le plus longtemps possible leurs enfants tout en les soulageant en journée, un week-end et quelques nuits par mois. L'ouverture du Centre de jour a également permis de prendre en charge des personnes en attente d'une place au Foyer des Fontenattes.
- 2 places en centre de jour (en plus des 4 places CAJD reprises) et 6 en hébergement ont été créées par l'Association PINOS.

### 2016 : + 9 places

La Fondation les Castors a inauguré un nouveau pavillon sur l'actuel site des Fontenattes pour accueillir un petit groupe de personnes (4 à 6 personnes) avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou de grandes difficultés de comportement. L'Unité d'accueil psychoéducative (UAP) a augmenté sa capacité d'accueil de 5 places sur son site de Chevenez.

Les coûts annuels d'une place supplémentaire d'hébergement avaient été évalués dans la planification horizon 2016 à CHF 54'750.00 par place. Cependant, dans la mesure où les places créées entre 2013 et 2015 l'ont été dans des structures existantes (FLC et PINOS), leurs coûts ont pu être absorbés dans les enveloppes financières déjà attribuées. Seules les places créées en 2016, soit 11 places (groupe TSA aux Fontenattes et l'UAP) ont eu des effets financiers nécessitant un réajustement des enveloppes budgétaires en 2017 (+ CHF 588'000.00 pour les Fontenattes).

## Synthèse évolution des places 2012-2016

L'évolution la plus forte des besoins en places, en comparaison avec les besoins planifiés en 2012 pour la période 2013-2016, s'est produite dans le domaine du handicap mental et mixte : 8.57% au lieu des 4% évalués, en raison principalement du développement des centres de jour.

Les 35 places créées respectent l'objectif des 28 places en hébergement estimées dans la planification horizon 2016 puisqu'elles correspondent en réalité à 24 places d'hébergement. Les 11 places supplémentaires sont des places en centre de jour qui correspondent à un autre objectif de la planification cantonale, celui de développer des structures alternatives qui encouragent le niveau d'autonomisation et respectent le principe de normalisation.

Le tableau ci-dessous résume ces éléments :

Augmentation du nombre de places entre 2013 et 2016	Besoins planifiés 2013-2016	2013	2014	2015	2016	Total
Mental et mixte (nombre)	14	13	0	13	4	30
Mental et mixte (% dans le domaine)	1% (annuel)*	3.8 %	0 %	3.68 %	1.09 %	8.57%*
Psychique (nombre)	14	0	0	0	5	5
Psychique (% dans le domaine)	2.1% (annuel)	0 %	0 %	0 %	11.36 %	11.36%
<b>Total (nombre)</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>35</b>
<b>Total (évolution en % par rapport à l'ensemble des institutions jurassiennes)</b>						<b>+ 12.2 %</b>

## 4. Evaluation de l'offre existante

Ce chapitre décrit la situation en 2016. Il recense les institutions par type de handicap et selon leur répartition sur le territoire jurassien, le nombre de places que celles-ci offrent ainsi que le nombre de placements hors du canton du Jura.

### 4.1. Les institutions jurassiennes

Afin de cerner au mieux les besoins au niveau cantonal, tous les types de handicaps et toutes les prestations représentés dans les institutions jurassiennes ont été pris en considération pour cette planification : mental et polyhandicap, psychique, traumatisme cérébral (physique) et dépendances. Le canton du Jura ne possède pas d'institution spécifique pour des handicaps de type sensoriel. Suivant le plan stratégique, le polyhandicap fait partie de la catégorie handicap et non pas de la catégorie physique (classification des rentes AI) et les "traumatismes cérébraux" font l'objet d'une catégorie à part entière. Six fondations ou associations composent le tissu institutionnel du canton du Jura. Les institutions liées à la pédagogie spécialisée dans le domaine du handicap pour mineurs sont de la compétence du Département de la formation, de la Culture et des Sports.

#### *Handicap mental et polyhandicap*

Les prestations de la Fondation les Castors permettent de répondre à l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap mental et polyhandicap dans le canton du Jura : de l'accompagnement en appartements individuels jusqu'à l'accueil en résidentiel de personnes polyhandicapées, des ateliers traditionnels aux ateliers intégrés en entreprises et au développement de centres de jour.

#### *Handicap psychique*

L'UAP (unité d'accueil psycho-éducative) qui a un double rattachement aux services de la santé publique et de l'action sociale, comprend une structure ouverte stationnaire, des appartements protégés et des ateliers, dont une partie est utilisée en centre de jour, pour des personnes externes et pour ses résidents, momentanément ou plus durablement, marginalisés ou en situation de rupture sociale suite à des troubles d'origine psychique.

#### *Handicap mixte*

Sous cette rubrique, deux institutions adressent leurs prestations à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Pinos offre un accueil en résidentiel et Caritas Jura des ateliers à des personnes en situation de handicap psychique, mental, ou en difficulté sociale.

#### *Handicap physique : traumatisme cérébral*

Le centre Rencontres possède la spécificité d'accueillir des personnes avec un traumatisme cérébral. La prise en charge se situe entre la phase de réhabilitation médicale et la phase d'intégration familiale et socioprofessionnelle définitive. L'institution offre des places en résidentiel pour des séjours limités ainsi que quelques studios, lieux de vie à plus long terme. Le centre de jour prévoit des activités tant créatrices que préprofessionnelles.

### *Dépendances*

La Fondation Addiction Jura réunit des prestations de type ambulatoire et d'hébergement.

Son personnel est composé de professionnels du champ des addictions, intervenants en addiction spécialisés, travailleurs sociaux, psychologues, un médecin et du personnel administratif.

Le secteur résidentiel, Clos-Henri, accueille, dans un milieu socio-éducatif et thérapeutique, des femmes et des hommes confrontés à des problèmes de dépendance ou d'abus de substances (alcool, drogues légales et illégales, médicaments).

**Les institutions jurassiennes de 2013 à 2016 : population-cible, prestations, places existantes et lieu**

Type de handicap selon Plan stratégique	Type de handicap et de place (selon TLEP)		Institutions	Lieu	Places existantes au 31.12.2013	Places existantes au 31.12.2014	Places existantes au 31.12.2015	Places existantes au 31.12.2016
Mental et Polyhandicap	HM	HO	FLC Foyer de Porrentruy, y.c. 8 places de jour	Porrentruy	23	23	23	23
	HM	HO	FLC Résidence Hélios	Porrentruy	14	14	14	14
	HM	HO	FLC Résidence en appartements La Cité	Porrentruy	10	10	10	10
	HM	HO	FLC Appartements individuels	Porrentruy	8	8	8	8
	HM	HO	FLC Résidence en appartements La Mandchourie	Delémont	9	9	9	11
	HM	A	FLC APJ	Porrentruy	64	64	64	64
	HM	A	FLC APJ (ateliers intégrés en entreprise)	BAT Boncourt	16	16	16	16
	HM	A	FLC APJ Centre Jolimont	Delémont	77	77	77	77
	HM	A	FLC APJ	Le Noirmont	15	15	15	15
	Polyhandicap	HM	HO	FLC Les Fontenattes Crêt-des-Pierres	Boncourt	13	13	13
Polyhandicap	HM	HO	FLC Les Fontenattes les Vergers	Boncourt	36	36	36	36
Polyhandicap	HM	HO	FLC Les Fontenattes les Vergers Pavillon 7 (1)	Boncourt	0	0	0	6
Polyhandicap	HM	CJ	FLC Centre de Jour Les Fontenattes	Porrentruy	0	0	6	6
	HM	CJ	FLC APJ Centre Jolimont	Delémont	8	8	8	8
	HM	CJ	CAJD (2)	Dampfreux	4	4	0	0
<b>Total Mental et Polyhandicap</b>					<b>299</b>	<b>299</b>	<b>301</b>	<b>309</b>
Psychique	HΨ	H	UAP Résidence Décours	Chevenez	14	14	14	19
	HΨ	H	UAP Appartements protégés	Porrentruy	12	12	12	12
	HΨ	A	UAP Ateliers TOP	Porrentruy (3)	18	18	18	18
<b>Total Psychique</b>					<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>49</b>
Mixte HM-Ψ	HM	HO	PINOS	Courtemaîche	12	12	18	18
	HMΨ	HO	PINOS	Courtételle	6	6	0	0
	HMΨ	HO	PINOS appartements : intégré / semi-autonome	Courtemaîche	0	0	6	6
	HMΨ	CJ	PINOS	Courtemaîche	0	0	6	6
	HMP-Ψ	A	Caritas Jura	Delémont	36	36	36	36
<b>Total Mixte</b>					<b>54</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>66</b>
Traumatisme cérébral (TC)	HP	HO	Centre Rencontres	Courfaivre	15 séjours limités	15	15	15
	HP	HO	Centre Rencontres	Courfaivre	5 studios	5	5	5
	HP	CJ	Centre Rencontres	Courfaivre	10	10	10	10
<b>Total Traumatisme cérébral</b>					<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Dépendances	D	HO	Addiction Jura Clos-Henri	Le Prédame	14	14	14	14
Ambulatoire			Addiction Jura	Delémont Porrentruy	> 250	> 250	> 250	> 250
<b>Total Dépendances</b>					<b>&gt; 264</b>	<b>&gt; 264</b>	<b>&gt; 264</b>	<b>&gt; 264</b>
<b>TOTAUX (4)</b>					<b>441</b>	<b>441</b>	<b>455</b>	<b>468</b>
<b>Augmentation des places</b>					<b>13</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>13</b>

(1) Accueil de personnes TSA

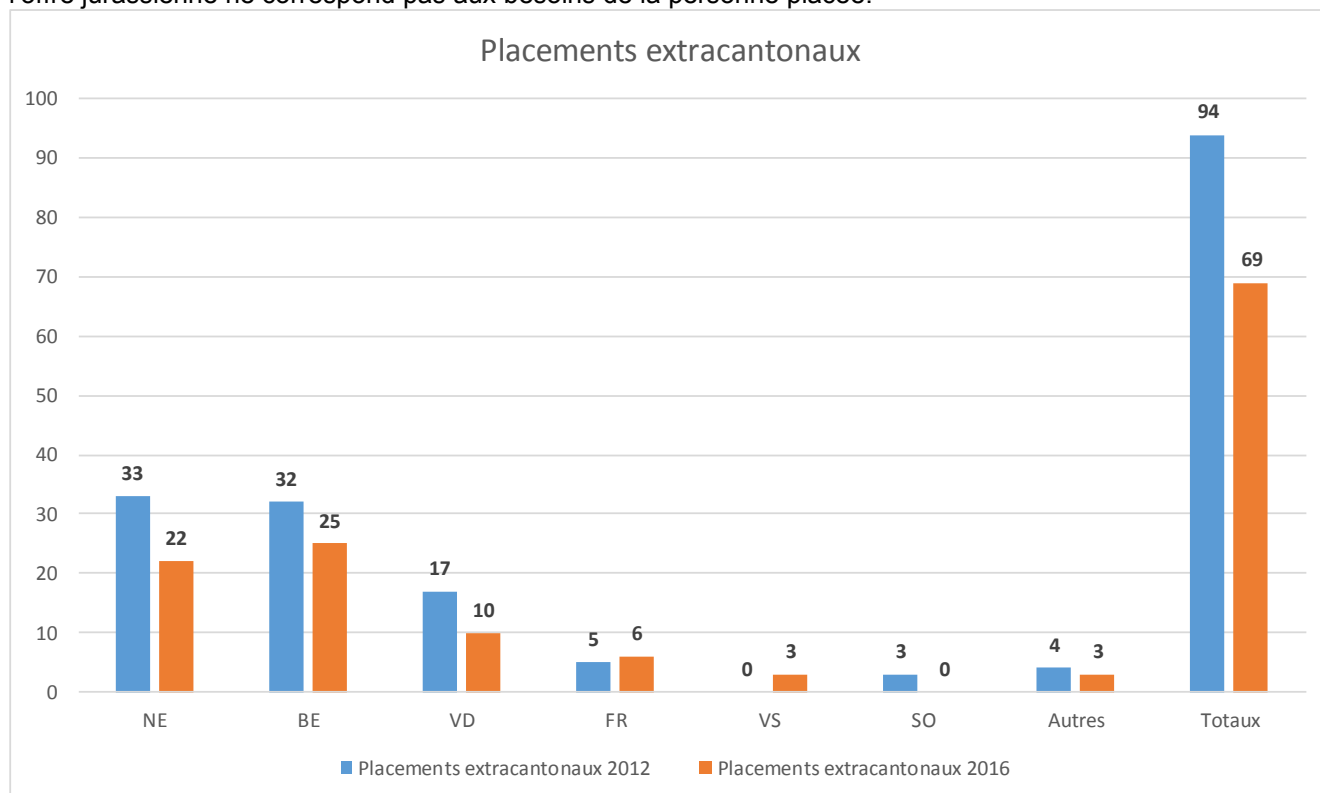
(2) Concept repris par PINOS à Courtemaîche

(3) Déménagement de St-Ursanne à Porrentruy en 2016

(4) Ne comprennent pas les 250 places Ambulatoires Dépendances

## 5.2. Interface avec l'offre extracantonale

L'offre extracantonale complète l'offre des institutions jurassiennes. Le canton de Berne et de Neuchâtel assurent la grande part de cette offre. Il s'agit principalement de placements pour des raisons géographiques ou lorsque l'offre jurassienne ne correspond pas aux besoins de la personne placée.



### Commentaires

En 2016, 56 % des placements ont une durée de 10 ans et plus.

Durant l'année, 12 nouveaux placements ont été instaurés. Les raisons du placement sont les suivantes :

- 4 placements en institutions pour personnes ayant des problèmes liés à la dépendance (avec préavis de la fondation Addiction Jura)
- 4 placements en institutions pour handicapés psychiques
- 1 passage à la majorité d'un résident dans la même institution
- 1 déménagement dans le canton du Jura d'un collaborateur en atelier protégé hors-canton
- 1 placement en institution pour handicap physique
- 1 placement en atelier protégé pour raison géographique.

## 5. Evaluation des besoins en matière de prestations institutionnelles

L'évaluation des besoins permet d'identifier les bénéficiaires et de connaître leur mode de fréquentation des institutions. Les besoins en places d'accueil sont déterminés sur la base des scénarii dynamiques ainsi que des indicateurs complémentaires reflétant le contexte et la réalité du canton du Jura.

### 5.1. Les bénéficiaires de prestations

Au total, 551 personnes en situation de handicap ont bénéficié en 2016 de prestations d'une institution du canton du Jura. Alors que 69 personnes ont fréquenté une institution à l'extérieur des frontières cantonales.

#### 5.1.1. Fréquentation des institutions selon le type de handicap et le type de place

Le taux d'occupation moyen des institutions jurassiennes s'élève à plus de 85 %. En prenant en considération les retours à domicile lors des vacances et des week-ends et les hospitalisations, les institutions jurassiennes sont complètes.



Taux d'occupation des institutions jurassiennes selon type de handicap :

Nombre total de personnes	Type de handicap	Hébergement			Ateliers			Centres de jour		
		Nombre de places	Taux d'occupation	Nombres personnes	Nombre places	taux d'occupation	nombre de personnes	Nombre de places	Taux d'occupation	Nombre personnes
222	Mental	66	87.8%	54	172	88%	197	8	44.0%	15
67	Polyhandicap	55	88.0%	59	0			6	60.0%	8
55	Psychique	31	131.0%	28	18	78%	16	6	25.0%	11
91	Mixte	24	89.0%	24	36	100%	60	6	23.0%	7
60	Traumatisme cérébral	20	89.6%	26	0			10	68.9%	34
31	Dépendances	14	74.0%	31	0			0		
526		210	93.2%	222	226	88.7%	273	36	44.2%	75

Les taux d'occupation ont été calculés en référence à une occupation plein temps des places (UPT) et ne peuvent pas être tout à fait représentatifs de la réalité des institutions. Il y a lieu par exemple de ne pas tenir compte uniquement des présences à temps complet mais également du nombre total de personnes qui bénéficient de prestations pour pouvoir juger de l'occupation réelle des places. 526 personnes ont occupé ces 472 places.

La répartition entre prestations résidentielles et ambulatoires prend en considération les données remises par les institutions jurassiennes. Les ateliers protégés et les centres de jour sont recensés comme prestations ambulatoires. Les prestations sociales à domicile et autres services de relève ne sont pas pris en compte car encore trop peu développés ou sollicités.

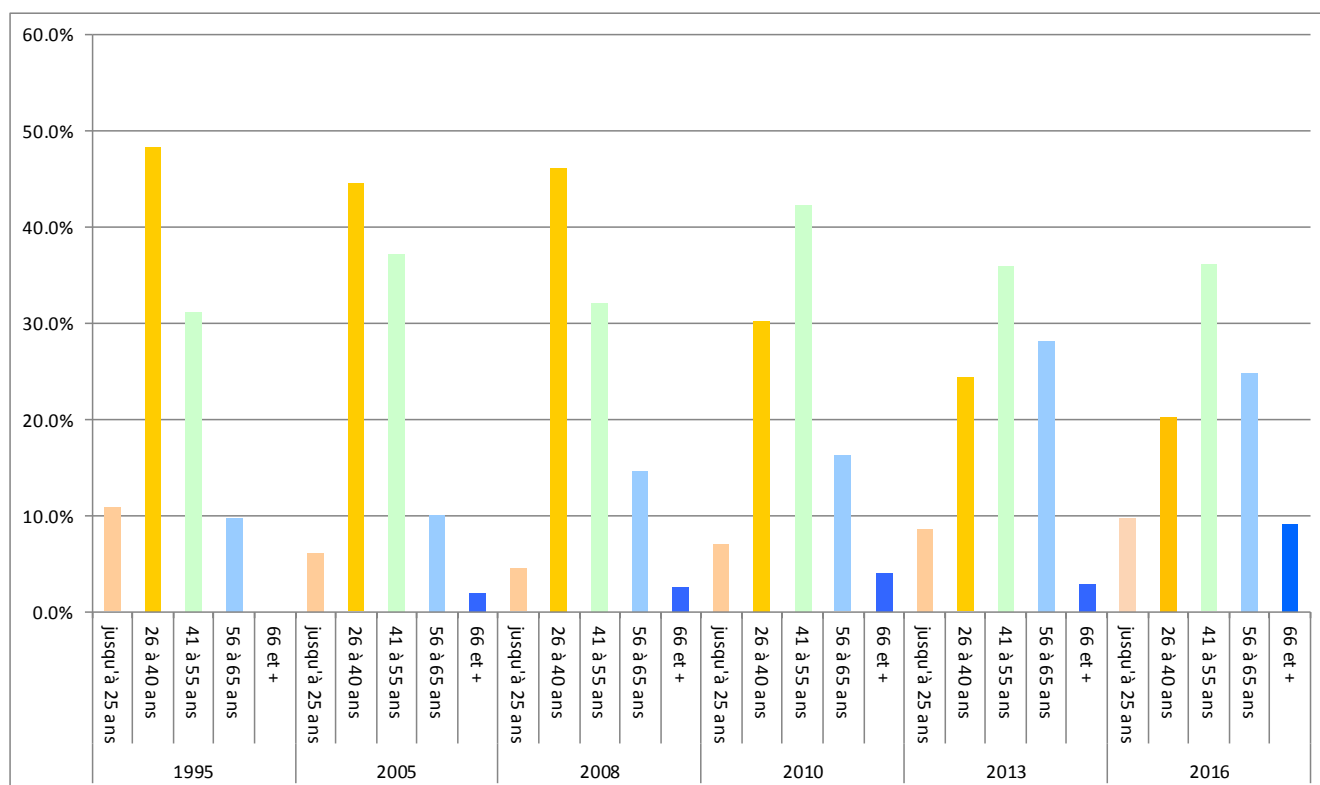
Le taux d'occupation des centres de jour est calculé sur la base des jours effectifs par rapport au nombre de places \* 210 jours (occupation à 100%). Les taux relativement bas proviennent des ouvertures récentes de plusieurs institutions et du fait que les personnes accueillies utilisent très rarement la prestation de centre de jour à 100 %. Très souvent, il s'agit d'une utilisation durant 1 à 2 jours par semaines uniquement.

En raison de leurs compétences spécifiques et linguistiques, plusieurs institutions jurassiennes accueillent des personnes en provenance d'autres cantons, à savoir :

Institutions à caractère résidentiel	Population jurassienne	Population en provenance d'autres régions	Total
Traumatisme cérébral	60 %	40 %	100 %
Mixte	72 %	28 %	100 %
Dépendances	74 %	26 %	100 %
Mental et Polyhandicap	98.7 %	1.3 %	100 %
Psychique	100 %	0.0 %	100 %
Total	81 %	19 %	100 %

### 5.1.2. Structures des âges

Le tableau suivant a été complété par les données 2016 pour le secteur Handicap mental et Polyhandicap.



La majorité des personnes du secteur handicap mental et polyhandicap est âgée aujourd'hui entre 41 et 55 ans (36.1 %) et le pourcentage de cette tranche d'âge est relativement stable depuis plusieurs années.

La proportion de 66 ans et plus a triplé entre 2013 et 2016, en effet 9 % des résidents en institutions jurassiennes de ce secteur ont plus de 66 ans alors que cette tranche ne représentait que 2,9 % en 2013.

La proportion des 26 – 40 ans est toujours en baisse. Alors qu'ils représentaient la majorité des personnes en 1995 (48.4 %), à ce jour, ils ne représentent plus que le 24,3 % des personnes accueillies, ce qui correspond à une diminution de 50% entre 1995 et 2016.

De façon générale, l'âge de la population résidant en institution est en augmentation (excepté « dépendances »). L'âge moyen des résidents du secteur Handicap mental et Polyhandicap est par exemple en 2016 de 48 ans (42.5 ans en 2006). Pour les résidents du secteur Psychique, il est de 46 ans en 2016 (39.5 ans en 2006).

Type de handicap	Age moyen en 2013	Age moyen en 2016
Mental et Polyhandicap	43.6	48
Psychique	44	46
Mixte	41	45
Traumatisé crânien	45	47,8
Dépendances	47	44,7
<b>Moyenne</b>	<b>44</b>	<b>46,3</b>

### 5.1.3. Appartenance linguistique

Le critère de l'appartenance linguistique n'est pas prédominant dans le canton du Jura.

## 5.2. Les rentiers AI dans le canton du Jura

Comme dans l'ensemble de la Suisse, le canton du Jura a vu le nombre de ses rentes diminuer chaque année depuis 2006, au gré des révisions successives de l'AI, cela malgré une hausse des nouveaux bénéficiaires entre 2007 et 2010 et son taux de rentiers qui reste le plus élevé de Suisse.

Les chiffres suivants ont été extraits du tableau T6.3 et T6.10 de la statistique de l'AI 2016 (Annexe 1) :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Evolution du nombre de bénéficiaires de rentes</b>										
Bénéficiaires dans la population suisse (hommes et femmes)	5.14%	5.04%	4.92%	4.78%	4.69%	4.58%	4.44%	4.32 %	4.22%	4.17%
Bénéficiaires dans le canton du Jura	6.84%	6.71%	6.70%	6.65%	6.56%	6.50%	6.33%	6.11%	5.97%	5.81%
Nombre de nouveaux invalides bénéficiaires jurassiens	157	181	226	191	193	175	151	148	147	119

### 5.2.1. Les rentiers jurassiens en 2016

L'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura nous a fourni les chiffres suivants :

Année 2016

<b>Genre d'infirmité selon codes pour la statistique AI</b>	<b>Nombre de rentiers JU</b>	<b>Rentiers JU dont les atteintes correspondent à une catégorie d'institutions</b>
Infirmités congénitales (mental et polyhandicap)	301	301
Maladie et accidents psychiques	1042	1042
Infirmités congénitales, maladie et accidents non psychiques (physique)	1102	-----
Maladie et accidents non psychiques (physique mais uniquement traumatisme cérébral)	145	145
Maladie et accidents non psychiques : Sensoriel	29	29
Maladie et accidents psychiques : Dépendance	60	60
<b>Totaux</b>	<b>2679</b>	<b>1577</b>

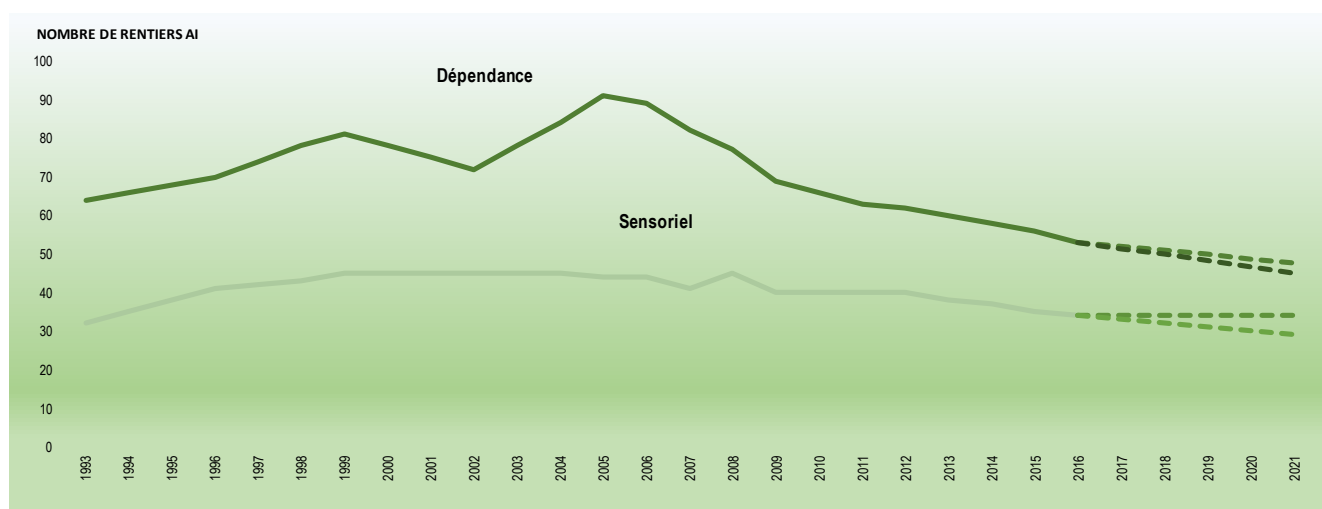
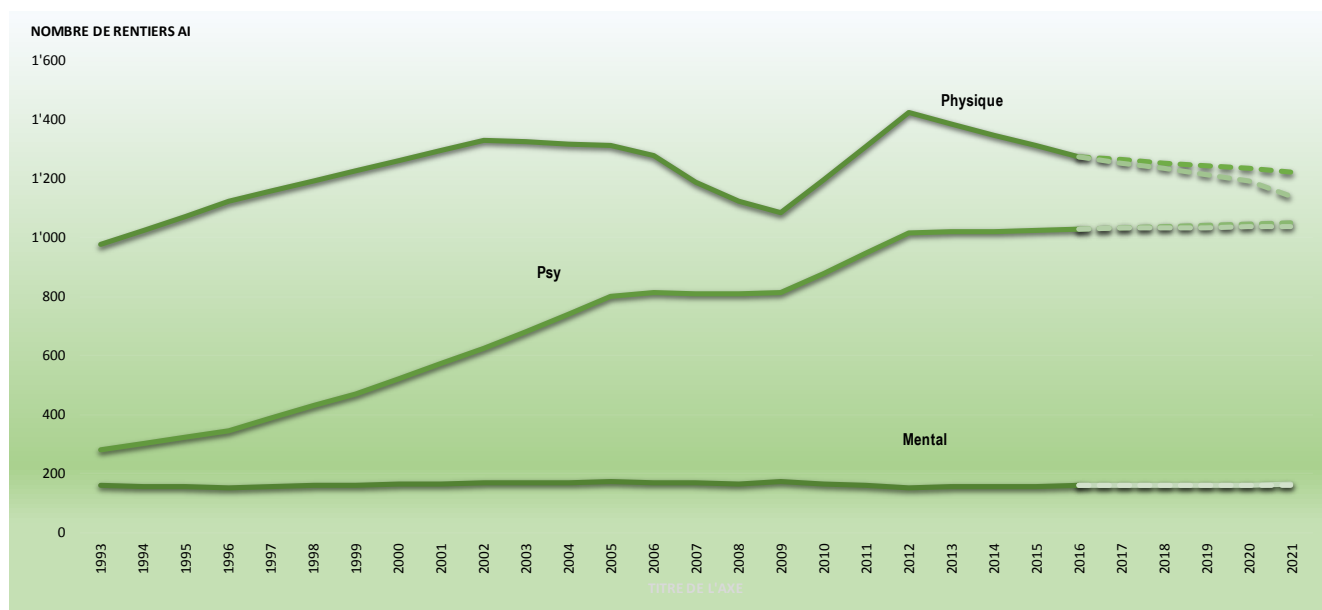
Il est considéré que les infirmités congénitales, maladie et accidents non psychiques (physique) ne correspondent pas à une catégorie d'institutions.

### 5.2.2. Evolution selon scénarii dynamiques

Dans le cadre des travaux de planification du canton du Tessin au début des années 2000, le Dr. Boris Wernli a été chargé d'élaborer un modèle d'extrapolation des tendances futures des rentiers AI. Cette méthode a été reprise par l'ensemble des cantons latins pour évaluer sur une base empirique l'évolution des besoins futurs. Ces scénarii permettent une projection du nombre de rentiers AI selon le type de handicap sur 5 ans.

Le lien entre l'évolution projetée des rentes AI et celle des places d'accueil se fait par le biais du postulat de ressemblance. Selon cette méthode, la variation des rentes AI est un bon prédicateur de l'évolution des places d'accueil. Toutefois, le nombre de places d'accueil n'a pas été calculé en tant que tel dans les scénarii dynamiques. En effet, d'autres éléments externes que l'on retrouve dans les indicateurs complémentaires, peuvent influencer la capacité d'accueil cantonale.

L'extrapolation des données selon le modèle du Prof. Wernli permet de déterminer les éléments suivants :



Le tableau ci-dessous montre l'évolution 1993-2016 et les projections 2016-2021 des rentes AI 100 % par type de handicap pour le canton du Jura (en pourcentage) selon l'outil du Professeur B. Wernli. Les taux concernent la durée de la période et ne sont pas annualisés.

	Physique	Psychique	Mental	Dépendance	Sensoriel
Evolution 1993-2016 (23 ans)	non calculé	266.19%	-0.63%	-17.19%	6.25%
Evolution 2006-2016 (10 ans)	-4.14%	34.83%	-5.95%	-40.45%	-22.73%
Evolution 2012-2016 (5 ans)	-10.47%	1.38%	3.27%	-14.52%	-15.00%
<b>Projection 2017-2021 (5 ans) haut</b>	<b>-4.00%</b>	<b>2.00%</b>	<b>3.00%</b>	<b>-10.00%</b>	<b>0.00%</b>
<b>Projection 2017-2021 (5 ans) bas</b>	<b>-10.50%</b>	<b>1.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>-15.00%</b>	<b>-15.00%</b>
	Physique	Psychique	Mental	Dépendance	Sensoriel
Taux retenus pour évolution jusqu'à 2021	0.00%	2.00%	2.00%	0.00%	0.00%
Taux annuel	0.00%	0.40%	0.40%	0.00%	0.00%

Sur la base des scénarii "haut" et "bas", nous avons retenu les taux d'évolution jusqu'à fin 2021 pour établir les besoins selon le tableau :

	Physique	Psychique	Mental	Dépendance	Sensoriel
Taux retenus pour évolution jusqu'à 2021	0.00%	2.00%	2.00%	0.00%	0.00%
Taux annuel	0.00%	0.40%	0.40%	0.00%	0.00%

Pour les domaines « physique » et « sensoriel », aucune évolution n'est retenue, d'autant plus qu'il n'existe pas d'offres institutionnelles cantonales.

Bien que les projections montrent une baisse sensible de la population rentière AI « dépendance », le statu quo est privilégié en raison du fait que la part de rentiers AI dans ce domaine se situe aux alentours de 40 %. De plus, en vue des comorbidités, ce motif d'octroi est de moins en moins diagnostiqué par l'AI.

Le taux retenu pour le domaine « psychique » et « mental » est de 2 %, il représente le taux haut pour le domaine « psychique » qui apparaît comme étant celui dont la demande actuelle est la plus élevée. Le taux moyen pour le domaine « mental » de 2 % est considéré comme approprié pour la phase de consolidation de l'offre.

### 5.3. Taux d'institutionnalisation

Au vu des informations à disposition, nous avons repris les taux d'institutionnalisation utilisés lors du dernier exercice de planification. A savoir :

Type de handicap selon planification	Rentiers dont le profil correspond à une catégorie d'institutions	Bénéficiaires de prestations institutionnelles jurassiennes	Bénéficiaires de prestations institutionnelles hors du canton	Total des bénéficiaires de prestations institutionnelles	Taux d'institutionnalisation
Mental et Polyhandicap	289	289	58	347	100%
Psychique	888	146	4	150	17%
Physique (Traumatisme cérébral)	178	60	1	61	34%
Sensoriel	34	0	0	0	0%
Dépendances	53	31	6	37	70%
<b>Totaux</b>	<b>1442</b>	<b>526</b>	<b>69</b>	<b>595</b>	

Le nombre de rentiers ne correspond pas exactement au nombre de bénéficiaires dans la mesure où les données AI sont anonymisées et qu'elles ne permettent pas une identification exacte des personnes. Quelques personnes placées en institution ne sont pas non plus au bénéfice d'une rente. La similitude des chiffres met toutefois en évidence que l'ensemble de la population jurassienne en situation de handicap mental et polyhandicap est identifiée et bénéficie de prestations institutionnelles.

### 5.4. Indicateurs complémentaires

Ces indicateurs constituent des informations indispensables à la planification cantonale dans le sens où elles reflètent, avec les indications des chapitres précédents, le contexte et la réalité du canton du Jura. Ces informations sur l'évolution générale des besoins sont ainsi complémentaires à celles issues des résultats des scénarii dynamiques.

#### 5.4.1. Dispositif d'orientation et d'indication JUNORAH

La création d'une commission d'indication fait partie de la mise en œuvre du Plan stratégique en matière de politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap. Celui-ci entend garantir que les personnes en situation de handicap, domiciliées sur son territoire, ont à leur disposition des institutions répondant

adéquatement à leurs besoins (LIPPI). Pour ce faire, ce dispositif a été élaboré conjointement avec le canton de Neuchâtel dans le but de partager les compétences et l'investissement financier. Les deux cantons ont créé un dispositif commun pour répondre à leur volonté d'orienter les personnes en situation de handicap qui estiment avoir besoin de prestations offertes par une institution, appelé JUNORAH, abréviation de Jura et Neuchâtel Orientés les Adultes Handicapés. Le terme d'« indication » a été remplacé par celui d'« orientation », privilégiant la notion de sens et d'aide plutôt que celle d'information ou de renseignement.

Les institutions concernées sont celles qui accueillent en résidentiel des personnes en situation de handicap mental, physique et psychique. Les objectifs sont les suivants :

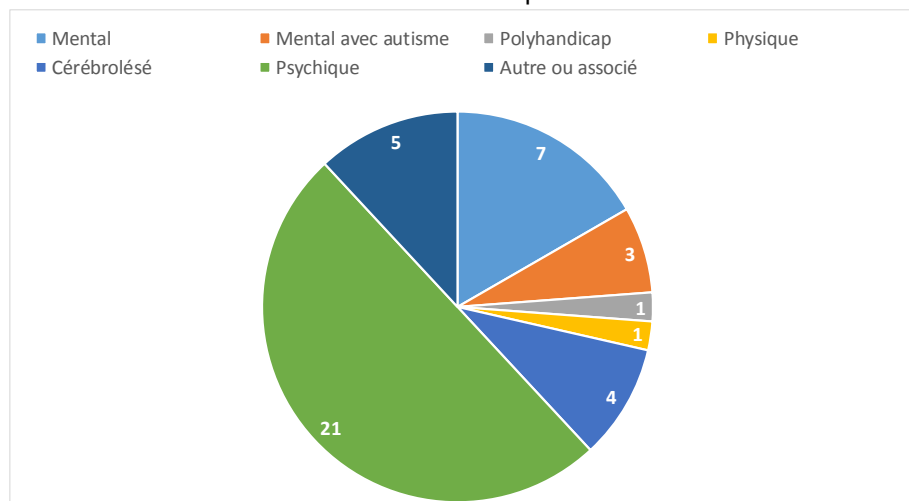
1. Offrir une porte d'entrée unique dans le processus de recherche d'une solution de soutien à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap
2. Permettre un traitement rapide et efficace des demandes
3. Faciliter l'accès aux prestations institutionnelles tout en préservant et favorisant l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap ; permettre l'accès à une information de qualité
4. Evaluer les besoins et les attentes de la personne en situation de handicap
5. Déterminer avec elle et/ou ses proches, le niveau et les modalités de l'accompagnement
6. Permettre une planification adéquate des besoins en matière de places à disposition et de prestations à fournir.

Le mandat de ce processus d'orientation est confié à l'association Pro Infirmis Jura-Neuchâtel. Ce mandat concerne l'évaluation et l'orientation des personnes qui estiment avoir besoin de prestations institutionnelles. Ainsi, l'évaluation prend en compte la situation personnelle et le contexte de la personne et doit permettre de déterminer le type de prise en charge de même que son intensité, pouvant aller de prestations ambulatoires avec un faible soutien jusqu'à la prise en charge totale en résidentiel.

Il ne s'agit pas dans ce mandat de poser un diagnostic mais bien d'évaluer l'intensité du besoin en soutien de la personne sur la base d'une évaluation de son autonomie à laquelle, la personne et son réseau (proches et professionnels) sont associés.

Après la première année de fonctionnement, il est constaté un report du résidentiel vers d'autres solutions ambulatoires. Ce dispositif permet d'apporter un nouveau regard sur les différentes situations.

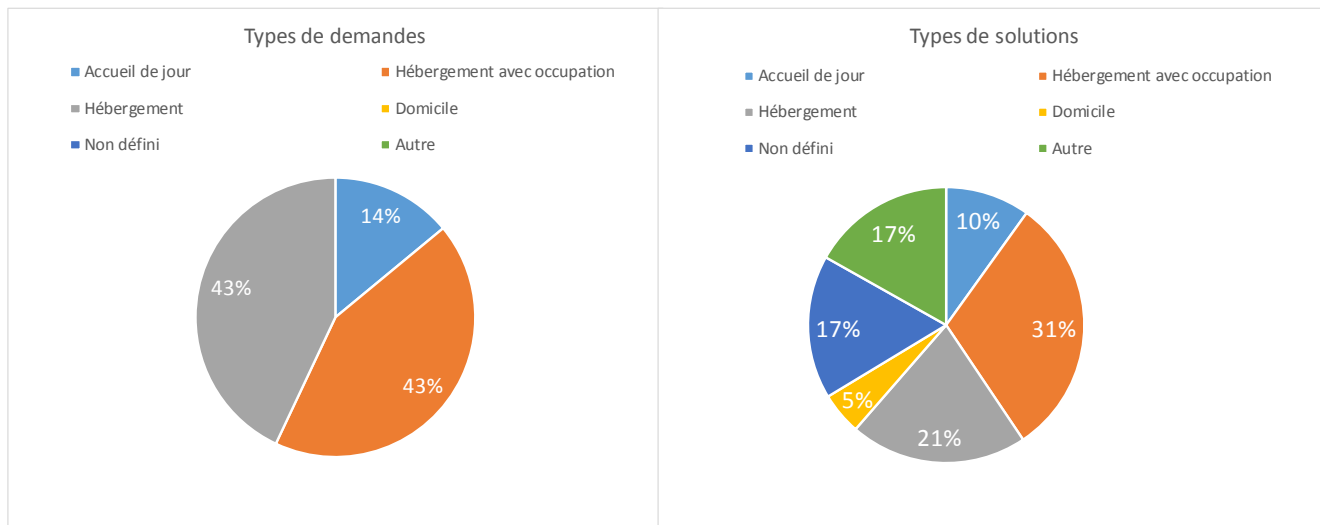
Il a été recensé 42 demandes à Junorah réparties selon le domaine de handicap, à savoir :



Rapport entre demandes de prestations et solutions proposées :

	Demandes	Solutions proposées
Hébergement	18	9
Hébergement avec occupation	18	13
Accueil de jour	6	4
Domicile	0	2
Non défini	0	7
Autre	0	7
	42	42

Il a été comptabilisé 14 % de demandes pour des prestations d'accueil de jour, les 86 % restant se partageant à parts égales entre hébergement et hébergement avec occupation.



Bien qu'il faille tenir compte du fait qu'une partie des situations soit passée dans la catégorie « autre », du point de vue des solutions proposées, les deux types de prestations d'hébergement et hébergement avec occupation sont en légère diminution.

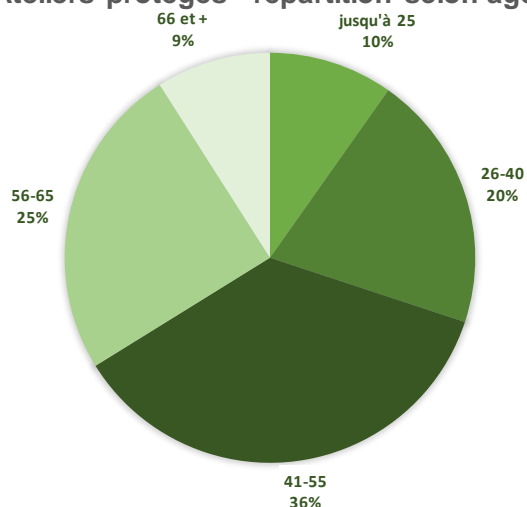
#### 5.4.2. Mineurs en école spécialisée

Selon la liste des élèves qui nous a été remise par la Fondation Pérène, 3 élèves sortent entre 2017 et 2018, un en 2019 et un en 2020. A noter que la date de sortie de cette institution est difficile à préciser. Les élèves peuvent y prolonger leur scolarité jusqu'à l'âge de 20 ans, et suivant leur évolution ou le nombre de places disponibles dans les institutions pour adultes, la décision de différer ou non leur sortie peut être prise au dernier moment. Ces demandes sont intégrées dans le dispositif Junorah.

#### 5.4.3. Les personnes vivant au domicile de leurs parents

Une proportion non négligeable de personnes travaillant en ateliers protégés vit au domicile de leurs parents. Leur situation étant directement liée au phénomène du vieillissement mais également au vieillissement de leurs parents et familles, ces personnes sont à l'origine d'une augmentation des demandes de placements en institutions à caractère résidentiel. Selon les données transmises par les Ateliers Protégés Jurassiens, la répartition selon l'âge des collaborateurs handicapés est la suivante :

Ateliers protégés - répartition selon âge



Selon ces statistiques, plus d'un tiers des personnes employées dans les ateliers protégés ont plus de 55 ans. Il apparaît que cette population pourrait être la principale source de demandes de placement dans les prochaines années. En conséquence, cette problématique fera l'objet d'une étude approfondie lors de la prochaine période

de planification. Des référentiels et tableaux seront élaborés spécifiquement pour permettre d'affiner les projections pour cette catégorie de personnes.

#### **5.4.4. Interface avec les besoins dans le domaine ambulatoire**

Depuis la dernière planification, un centre de jour et d'accueil temporaire de 6 places a été créé à Porrentruy pour les personnes avec handicap mental. Dans le domaine du handicap psychique, le Centre d'accueil psycho-éducatif (CAP), également à Porrentruy avec 6 places d'accueil a été ouvert dans le courant 2016.

A ce jour, l'accompagnement à domicile et les prestations ambulatoires ne font pas encore partie d'une offre clairement définie. La volonté de rechercher une solution personnalisée et adaptée pour chaque personne nécessitera une grande adaptabilité. A l'avenir, des solutions de prestations à domicile, de services mobiles ou d'accompagnement personnalisés seront étudiées et expérimentées.

#### **5.4.5. Phénomène du vieillissement**

Selon un scénario "moyen" établi par l'Office fédéral de la Statistique, la population du canton du Jura augmente entre 2015 et 2045 de 1.15 %. Le nombre d'enfants et d'adolescents entre 0 et 19 ans diminue de 7 % et les adultes en âge de travailler (20-64 ans) diminuent de 12 %. En revanche, le nombre de personnes en âge d'être à la retraite (65 ans et plus) augmente de 45 %. Le pourcentage de ces derniers dans la population se montera à 29 % en 2045 contre 20 % en 2015.

Dans les chapitres précédents, les chiffres concernant l'évolution des âges des personnes en situation de handicap expriment une tendance similaire à celle de la population générale, leur espérance de vie a de toute évidence sensiblement augmenté ces dernières décennies.

Dès 2018, ce phénomène fait l'objet d'une analyse détaillée et des outils de monitoring sont élaborés pour être à même d'en maîtriser au mieux les effets.

#### **5.4.6. Observations des cantons latins et autres indicateurs**

Le manque de places vacantes dans les institutions identifié en 2013 et mentionné dans les différentes planifications cantonales a occasionné la création de nombreuses places d'accueil jusqu'à fin 2016.

Au vu des différents travaux de planification en cours dans les cantons limitrophes, il ressort que le besoin en places futures n'est plus aussi marqué.

### **5.5. Enquête auprès des institutions**

Les institutions évaluent leurs besoins futurs en fonction de leurs observations quant à l'évolution des besoins des personnes accueillies. Le vieillissement de la population, les besoins exprimés des familles et l'augmentation des situations complexes liées notamment à l'aggravation de troubles associés (généralement de nature psychique), sont au cœur de leurs préoccupations et de leurs projets. La plupart des données recueillies auprès des institutions ont déjà été intégrées au début de ce chapitre.

#### *Handicap mental et polyhandicap*

L'enjeu principal de la prochaine période est d'intégrer les effets du vieillissement dans la prise en charge. Aucun projet de création de places d'accueil n'est actuellement mentionné.

#### *Handicap psychique*

L'unité d'accueil psycho-éducative a augmenté sa capacité d'accueil de 11 places. Cela semble suffisant pour absorber les besoins jusqu'à fin 2021. L'accent sera mis sur le développement du secteur « appartements » avec l'appui de l'équipe mobile (MOB).

#### *Handicap mixte*

Pour ce secteur, il apparaît important de diversifier les prestations et de développer l'accueil de jour et différents types d'hébergement tels qu'appartements intégrés ou semi-autonomes.

#### *Handicap physique (traumatisme cérébral) et Dépendances*

En raison de la relative stabilité du nombre de nouveaux rentiers dans ces secteurs, il n'y a pas la nécessité d'envisager de changements majeurs dans l'offre d'hébergement. La collaboration avec le domaine de la santé est un élément important dans le cadre de la problématique des addictions et des personnes traumatisés cérébraux lésés. Cela en fait un enjeu important pour les prochaines années.



## 6. Planification

L'étude des scénarii dynamiques met en évidence une augmentation très modérée du nombre de rentiers AI pour les types de handicap "mental et polyhandicap" et "psychique". Il faut intégrer à cette étude empirique deux effets qui potentiellement ont une influence sur une augmentation du besoin en places d'accueil. Il s'agit de l'aspect du vieillissement et de l'élargissement de l'offre au travers des centres de jour ou des places d'accueil temporaire. En ce qui concerne le rallongement de l'espérance de vie, nous avons établi un taux de correction de 50 % supplémentaire concernant l'évolution pour le type de handicap "mental et polyhandicap" et 5 % pour le handicap psychique.

Le besoin en nouvelles places à l'horizon 2021 ne prend pas en considération de nouvelles prestations d'accueil de jour et d'accueil temporaire qui pourraient de manière complémentaire et supplémentaire s'ajouter à l'offre actuelle. Il est, en effet, souhaité que les nouveaux projets innovants dans ce domaine d'activité ne soient pas consignés dans l'offre de prestations planifiées. Une logique de substitution de l'offre est privilégiée.

Le tableau suivant reprend les données qui ressortent du chapitre de l'évaluation des besoins.

Type de handicap selon planification	Nombre rentiers AI 2016	Taux rentiers AI en institution	Projection 5 ans (2017 - 2021) - haut	Projection 5 ans (2017 - 2016) - bas	Evolution pris en considération	Correction de l'évolution due au vieillissement	Besoin horizon 2021
Mental et polyhandicap	158	100%	3.0%	0.0%	2%	50%	5
Psychique	1029	17%	2.0%	1.0%	1.5%	5%	3
Physique (traumatisé crânien)	175	34%	-6.1%	-7.8%	0%		0
Sensoriel	34	0%	0.0%	-15.0%	0%		0
Dépendance	53	70%	-10.0%	-15.0%	0%	10%	0

### 6.1. Planification à moyen terme : horizon 2021

La planification à moyen terme s'étend jusqu'à 2021. **Durant cette période, cette planification fait apparaître un besoin de 5 places pour le handicap mental et polyhandicap et de 3 places pour le handicap psychique, soit 8 places au total.**

### 6.2. Planification à long terme : horizon 2026

En ce qui concerne la planification à long terme, soit dans un horizon à 10 ans, l'augmentation des besoins en lien avec le vieillissement de la population sera compensée partiellement par la baisse de la natalité. De plus, il faut s'attendre à un développement des prestations ambulatoires qui réduiront également le besoin de places d'hébergement. En prenant en considération ces éléments, **on peut évaluer le besoin supplémentaire à long terme, soit de 2021 à 2026, à maximum 5 places supplémentaires en institution pour personnes avec handicap mental ou polyhandicap et également maximum 5 places supplémentaires en institution pour personnes avec handicap psychique, soit 10 places au total.**

Le développement de nouveaux indicateurs de suivi durant la prochaine période seront de nature à augmenter la fiabilité des prévisions.

### 6.3. Incidences financières

L'incidence financière est difficilement chiffrable car elle dépendra de la nature des projets mis en place pour répondre aux besoins. Le Service de l'action sociale assumera l'évaluation des dossiers et procédera à la sélection des projets sur la base de ses propres critères.

A titre informatif et sans aucun engagement envers les partenaires institutionnels, le coût d'une journée d'accueil d'une personne en situation de handicap mental ou de polyhandicap a été estimé sur la base des calculs de prix 2016 des institutions jurassiennes. Le prix moyen utilisé pour la projection financière a été arrêté à CHF 350.00 par jour. La part non couverte par la participation du résident (env. CHF 160.00) s'élève à CHF 180.00 par jour. Ce prix ne comporte pas l'ensemble des économies d'échelle possible dans le cas où les nouvelles places sont créées dans des structures existantes.

Le coût annuel maximal d'une place supplémentaire peut être estimé ainsi :  
 $365 \text{ jours} * 180.00 = \text{CHF } 65'700.00.$

Ce montant représente un coût maximal et il ne peut pas être utilisé comme norme référentielle. Les coûts occasionnés par les nouvelles places seront admis à répartition des charges entre le canton et les communes jurassiennes.

Au niveau des investissements nécessaires pour la construction des nouvelles places d'accueil, le coût de financement et les amortissements sont intégrés dans le prix moyen par jour calculé.

## 7. Conclusion et mise en perspective

Cette planification se base sur une image à un moment donné. Elle permet de penser l'avenir. La République et Canton du Jura verra ces prochaines années sa population de personnes en situation de handicap encore très légèrement augmenter. La réalisation des objectifs de création de places de la première planification permet de cantonner le besoin en nouvelles places à l'évolution projetée depuis 2016. La création de places en centres de jour et en accueils temporaires a réduit les listes d'attente.

L'enjeu de la période allant jusqu'à 2026 ne portera pas sur une augmentation du volume mais sur une évolution des structures de prises en charge. Pour mieux répondre aux besoins, il s'agira de ne pas faire « plus » mais « autrement ». Les progrès de la médecine ont permis une amélioration considérable de la qualité de vie de même qu'une augmentation vertigineuse de l'espérance de vie, ce qui a une incidence en matière de prises en charge qu'il s'agisse d'accompagnement, d'hébergement, de travail ou d'occupation des personnes en situation d'handicap. Par ailleurs, les besoins annoncés aujourd'hui pour des séjours temporaires ou pour des placements de jour, n'excluent pas, à terme, la nécessité de devoir recourir à un placement en institution à caractère résidentiel. L'augmentation de troubles dits associés au trouble principal diagnostiqué vient également complexifier et augmenter les difficultés des prises en charge.

Comme déjà mentionné dans le cadre de la planification horizon 2016, les institutions devront rapidement évaluer l'évolution des besoins, prévoir tout autant des possibilités d'expansion que d'envisager une diminution de leur capacité d'accueil au profit de modifications de leurs prestations. Il y aura lieu de réfléchir à des logiques de complémentarités entre résidentiel et ambulatoire et de penser à l'articulation entre eux. De nouveaux modèles qui intègrent les deux logiques devront être envisagés.

Afin d'améliorer le travail de planification et de réalisation des nouveaux défis, il faudra inventer les outils de pilotage et de financement permettant d'accompagner les changements à venir. La prochaine planification annuelle cantonale concernera l'année 2019. Une planification à long terme sera établie à l'automne 2021.